

Bruxelles, le 28 mars 2025
(OR. en)

7558/25

AG 39
CIVCOM 77
COCON 14
COTER 46
CSDP/PSDC 202
CYBER 84
HYBRID 27
IPCR 21
JAI 388
MI 180
POLMIL 80
PROCIV 30
RELEX 392
SAN 134

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 27 mars 2025

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

N° doc. Cion: JOIN(2025) 130 final

Objet: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET
SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS
sur la stratégie européenne pour une union de la préparation

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2025) 130 final.

p.j.: JOIN(2025) 130 final



LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 26.3.2025
JOIN(2025) 130 final

**COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL
EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN
ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

sur la stratégie européenne pour une union de la préparation

Introduction

La paix et la stabilité sont inhérentes au projet européen. Cependant, l'Europe est confrontée à une nouvelle réalité, marquée par des risques croissants et une grande incertitude. La guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine, la montée des tensions géopolitiques, les attaques hybrides et cyberattaques commanditées par des États, les actes de sabotage visant des infrastructures critiques, la manipulation de l'information et l'ingérence étrangères, ainsi que la guerre électronique, sont devenus une constante de la réalité d'aujourd'hui. Il s'agit d'un coup de semonce pour l'Europe.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les inégalités préexistantes et a montré que les services de santé et les chaînes d'approvisionnement de l'Union, y compris en énergie, produits médicaux, denrées alimentaires et matières premières critiques, pouvaient être profondément perturbés. Dans le contexte actuel de concurrence géopolitique et économique acharnée, et de conflits, ces services et ces chaînes d'approvisionnement sont de plus en plus vulnérables à la manipulation et à la coercition économiques.

En outre, l'Union européenne est de plus en plus exposée aux conséquences du changement climatique, à la dégradation continue de l'environnement et au risque de nouvelles pandémies. L'Europe est le continent qui connaît le réchauffement le plus rapide. Elle a subi des catastrophes naturelles dévastatrices, allant des inondations aux sécheresses et aux incendies de forêt, en passant par l'érosion côtière, les vagues de chaleur et de froid et les tempêtes. S'il n'est pas remédié à cette situation en améliorant la capacité structurelle de nos sociétés à gérer les risques, les coûts humains, économiques et sociaux du changement climatique ne feront qu'augmenter dans les années à venir, notamment la pression croissante exercée par les effets négatifs du changement climatique dans d'autres parties du monde, par exemple la perturbation des routes commerciales et des chaînes d'approvisionnement mondiales. Le climat, l'environnement et la sécurité sont étroitement liés.

L'Europe a réagi à ces crises avec une rapidité et une détermination sans précédent, faisant preuve de solidarité et de résilience. Elle a rapidement mis en place une autorité de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire, défini une politique d'acquisition conjointe de vaccins contre la COVID-19 et créé les programmes SURE¹ et NextGenerationEU pour faire face à ses conséquences économiques et sociales. La Commission a été la première à proposer des solutions pour atténuer la flambée des prix de l'énergie et garantir la sécurité de l'approvisionnement, y compris des solutions de transport innovantes. Des millions de réfugiés ukrainiens ont trouvé refuge et hospitalité dans l'UE. Des outils européens tels que le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) et la réserve stratégique de l'UE de capacités et de stocks européens de réaction aux catastrophes (rescEU) ont montré leur valeur ajoutée.

Aucune des crises majeures de ces dernières années n'a été isolée ou de courte durée. Elles s'inscrivent dans une tendance plus large découlant des changements politiques, économiques, climatiques, environnementaux et technologiques à long terme. L'Europe ne peut plus se contenter de réagir aux crises.

Le rapport Niinistö sur la préparation et l'état de préparation de l'UE² a conclu qu'il était urgent, pour l'Europe, de renforcer sa préparation et son état de préparation civils et militaires

¹ Soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence.

² [Safer Together](#) – Strengthening Europe's Civilian and Military Preparedness and Readiness (Plus en sécurité ensemble – renforcer la préparation et l'état de préparation civils et militaires de l'Europe).

pour faire face aux défis croissants actuels et aux crises futures. Ce rapport a appelé à un profond changement d'état d'esprit et a reconnu que la préparation n'était pas seulement une responsabilité nationale, mais aussi un effort européen commun exigeant un rôle accru de l'Union en matière de coordination et de soutien aux États membres³. La présente stratégie s'appuie sur le rapport Niinistö et définit un plan d'action pour la mise en place d'une union de la préparation.

Pourquoi nous avons besoin d'une union de la préparation

Au fil du temps, l'UE a mis au point et amélioré ses multiples outils destinés à renforcer sa résilience structurelle, afin de faire face à certains types de risques et de réagir aux crises dans un certain nombre de secteurs. Toutefois, l'expérience a mis en évidence plusieurs lacunes dans le cadre de l'UE en matière de préparation.

Premièrement, la gestion des crises par l'UE est principalement réactive, plutôt que proactive. Cela s'explique également par une utilisation insuffisante des outils de prospective stratégique, d'anticipation et d'alerte précoce. Une évaluation intégrée des risques, des menaces et de leurs effets en cascade, y compris ceux qui proviennent de l'extérieur de l'Union, fait défaut.

Deuxièmement, la panoplie d'outils de gestion des crises de l'UE est fragmentée entre les différents services, institutions et agences et présente des lacunes en matière de coordination sectorielle et transfrontière. La coordination civile-militaire est insuffisante et le lien entre l'action intérieure et l'action extérieure de l'UE doit être renforcé.

Troisièmement, les structures et mécanismes existants au niveau de l'UE présentent des limites quant à leur échelle et à leurs ressources. La réaction aux crises résulte d'un engagement limité de l'ensemble de la société, y compris le secteur privé. Les mécanismes de financement de l'Union manquent de flexibilité et l'alignement stratégique des budgets nationaux est insuffisant.

L'union de la préparation apportera une valeur ajoutée aux actions des États membres, notamment en complétant les efforts nationaux, en renforçant la coordination et l'efficacité et en favorisant une culture de la préparation et de la résilience, tout en respectant pleinement la subsidiarité, les compétences nationales et les spécificités des États membres. Elle soutient l'obligation faite aux États membres d'agir dans un esprit de solidarité et de se prêter mutuellement assistance dans tous les types de crises, conformément à l'article 222 du TFUE⁴.

L'objectif général de l'union de la préparation est de créer une UE sûre et résiliente, dotée des capacités nécessaires pour anticiper et gérer les menaces et les dangers, indépendamment de leur nature ou de leur origine, afin de garantir aux citoyens européens une protection et une préparation adéquates et de préserver les fonctions vitales de la société en toutes circonstances. Cela nécessite un nouvel état d'esprit en matière de préparation. Il est essentiel de sensibiliser toutes les parties prenantes, y compris les citoyens, et de leur donner les moyens de veiller à leur préparation individuelle et collective.

Une Europe mieux préparée requiert une coordination renforcée entre les États membres, ainsi qu'entre les autres parties prenantes et les partenaires internationaux, en particulier les partenaires de l'élargissement et du voisinage, dont la préparation et la résilience sont cruciales

³ La présente stratégie s'appuie également sur le programme stratégique de l'UE pour la période 2024-2029, sur les conclusions du Conseil européen de juin 2023, mars 2024 et décembre 2024 ainsi que sur les orientations politiques de la Commission pour la période 2024-2029.

⁴ «L'Union et ses États membres agissent conjointement dans un esprit de solidarité si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste ou la victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine.»

pour notre propre sécurité. Le secteur de la recherche et de l'innovation de l'UE a un rôle essentiel à jouer, afin d'apporter en permanence des réponses aux crises qui soient adaptées, optimisées et à la pointe de la technologie. Ce secteur devrait investir dans la sensibilisation et la résilience face aux risques pour la sécurité et aux menaces hybrides, y compris dans le cadre d'une collaboration internationale.

Comment nous mettons en place une union de la préparation

Afin de remédier aux lacunes existantes dans l'action de l'UE et de progresser vers une véritable union de la préparation, la présente stratégie repose sur les principes suivants:

- = une **approche intégrée «tous risques»**, qui couvre tout l'éventail des risques et des menaces naturels ou d'origine humaine et qui regroupe l'ensemble des outils disponibles;
- = une **approche pangouvernementale**, qui rassemble tous les acteurs concernés, à tous les niveaux de gouvernance (local, régional, national et européen), et qui encourage la collaboration, la cohérence des politiques et le partage des ressources. Elle vise à faire face de manière globale à l'augmentation des risques et des menaces, à leur interaction et à leurs effets en cascade. Elle prévoit une coopération efficace entre les autorités civiles et de défense, ainsi que l'intégration cohérente des dimensions intérieure et extérieure;
- = une **approche englobant l'ensemble de la société**, qui favorise une culture inclusive de la préparation et de la résilience associant les citoyens, les communautés locales et la société civile, les entreprises et les partenaires sociaux, ainsi que les milieux scientifiques et universitaires.

Une préparation solide a un coût. Les investissements dans la préparation impliquent des coûts, mais ceux-ci sont compensés par les gains à long terme en matière de résilience, la réduction des perturbations, la baisse des dépenses de relance et la compétitivité à long terme. Le financement au niveau de l'UE doit s'effectuer de manière flexible et évolutive et doit être ciblé pour faire face à tous les risques, afin de permettre à l'Union d'agir en temps utile et solidairement tout au long des différentes phases d'une crise, dans le plein respect de ses compétences et de celles des États membres. À cet égard, la prise en compte dès le départ des considérations relatives à la préparation et à la résilience dans les programmes budgétaires de l'UE peut contribuer à réduire les vulnérabilités et l'exposition aux risques, tout en réduisant le coût des mesures correctives.

Afin de mettre en place une union de la préparation conforme à ces principes, la présente stratégie s'appuie sur les objectifs en matière de résilience face aux catastrophes⁵, à savoir anticiper, préparer, alerter, réagir et protéger. Les actions proposées s'articulent autour de sept axes:

- Prospective et anticipation
- Résilience des fonctions vitales de la société
- Préparation de la population
- Coopération public-privé
- Coopération civile-militaire
- Coordination de la réaction aux crises
- La résilience au moyen de partenariats extérieurs

⁵ Objectifs européens en matière de résilience face aux catastrophes — Commission européenne: https://civil-protection-humanitarian-aid.ec.europa.eu/what/civil-protection/european-disaster-risk-management/european-disaster-resilience-goals_fr.

La présente stratégie définit 30 actions clés répondant à un ou plusieurs objectifs des axes susmentionnés et est accompagnée d'un plan d'action (voir annexe).

Elle complète et est complétée par d'autres initiatives clés de l'UE, notamment la stratégie de sécurité intérieure, le livre blanc sur l'avenir de la défense européenne, le plan européen d'adaptation au changement climatique, le règlement sur les médicaments critiques, le pacte pour une industrie propre, le pacte européen pour les océans, le bouclier européen de la démocratie, l'union des compétences et l'Union de l'égalité.

1. PROSPECTIVE ET ANTICIPATION

Le facteur temps est essentiel non seulement pour faire face aux crises graves, mais aussi pour les anticiper. La prospective stratégique, l'appréciation de la situation et l'alerte précoce revêtent une importance capitale et doivent encore être renforcées. La détection précoce des risques et des menaces peut permettre de gagner un temps précieux et contribuer ainsi à prévenir les crises ou à faciliter leur gestion et à réduire au minimum leurs effets. Des évaluations transsectorielles des risques au niveau de l'UE, fondées sur des données probantes, étayées par des avis scientifiques et accompagnées de tests de résistance et d'évaluations de la menace réguliers, sont essentielles.

Les capacités de l'UE doivent inclure des systèmes d'alerte précoce de bout en bout et multirisques, pleinement interopérables et alimentés par des données actualisées et fiables, afin de mieux informer les décideurs sur les risques et leurs effets interdépendants potentiels.

Une approche «tous risques» rassemblant les évaluations des risques et des menaces doit fournir des informations exploitables pour la prise de décision et permettre ainsi une action soutenue de l'UE pour décourager les menaces et y réagir plus efficacement. Elle requiert une harmonisation des évaluations des risques aux niveaux national et européen, intégrant les données et les analyses d'experts dans une approche intersectorielle et transfrontière.

Un cadre pour l'évaluation systématique, les tests de résistance et la formation devrait être la pierre angulaire d'une culture d'amélioration continue. Des tests d'adéquation réguliers des mécanismes, outils et instruments de gestion des crises de l'UE doivent: i) garantir leur caractère adéquat et leur cohérence; ii) permettre de recenser les meilleures pratiques ainsi que les lacunes et les chevauchements; et iii) contribuer à maximiser les synergies et les gains d'efficacité.

Actions clés

1) Établir une évaluation globale des risques et des menaces au niveau de l'UE

Afin de garantir une approche pleinement intégrée, la Commission et la haute représentante, soutenues par les agences de l'UE, établiront une évaluation globale des risques et des menaces au niveau de l'UE (transsectorielle et «tous risques»). Cette évaluation intégrera des informations émanant de multiples domaines d'action, y compris la sécurité intérieure et extérieure, et sera basée sur des analyses scientifiques, la recherche et l'innovation financées par l'UE, des systèmes d'alerte précoce en temps réel, la surveillance par satellite et des données géospatiales, comme le service Copernicus de gestion des urgences, ainsi que sur les évaluations existantes aux niveaux national et de l'UE et sur des informations commerciales. Cet exercice permettra de rationaliser les obligations en matière d'établissement de rapports, en évitant les charges administratives inutiles tout en améliorant l'efficacité. Le rôle de la capacité unique d'analyse du renseignement (SIAC) en tant que point d'entrée unique pour les services de renseignement des États membres sera essentiel. La SIAC recevra d'ici la fin de

2025 des renforts et des ressources supplémentaires, conformément au document conjoint de la haute représentante et des États membres.

Cette évaluation sera présentée au Parlement européen et au Conseil, le cas échéant.

2) Créer un «tableau de bord de crise» à l'intention des décideurs

La Commission et la haute représentante, en coopération avec les États membres et avec le soutien des agences compétentes de l'UE, mettront au point un «tableau de bord de crise», réunissant les systèmes sectoriels d'alerte rapide et améliorant la coordination pour les décideurs.

L'évaluation globale des risques et des menaces au niveau de l'UE et ce «tableau de bord de crise» alimenteront les discussions du collège des commissaires, en particulier du collège Sécurité, et lui permettront d'approfondir sa compréhension de la sécurité et de l'environnement stratégique de l'Europe et de fournir une orientation politique à l'action de la Commission en matière de préparation et de résilience.

3) Renforcer le centre de coordination de la réaction d'urgence (ERCC)

Afin d'être plus proactif dans la gestion des situations d'urgence et des crises, l'ERCC sera doté de moyens supplémentaires pour: i) produire régulièrement des notes d'information à visée opérationnelle sur les risques transsectoriels et tous les risques; ii) recenser et analyser leurs effets en cascade; et iii) élaborer des scénarios.

4) Établir un catalogue de formation de l'UE et une plateforme sur les enseignements tirés

Afin de garantir une préparation et une réaction coordonnées et efficaces aux crises, la Commission et la haute représentante établiront un catalogue de méthodes et de lignes directrices à l'intention des États membres en vue de renforcer la formation en matière de préparation. Elles concevront également un plan global et inclusif à l'échelle de l'UE pour la formation et le développement des compétences en ce qui concerne la sécurité, la défense et la gestion des crises, afin de doter les professionnels, les volontaires et les décideurs de l'expertise nécessaire dans tous les secteurs et tous les États membres. Une plateforme d'échange sur les «enseignements tirés» sera créée au niveau de l'UE. Elle intégrera les enseignements tirés des crises et des exercices passés dans les efforts de réaction futurs.

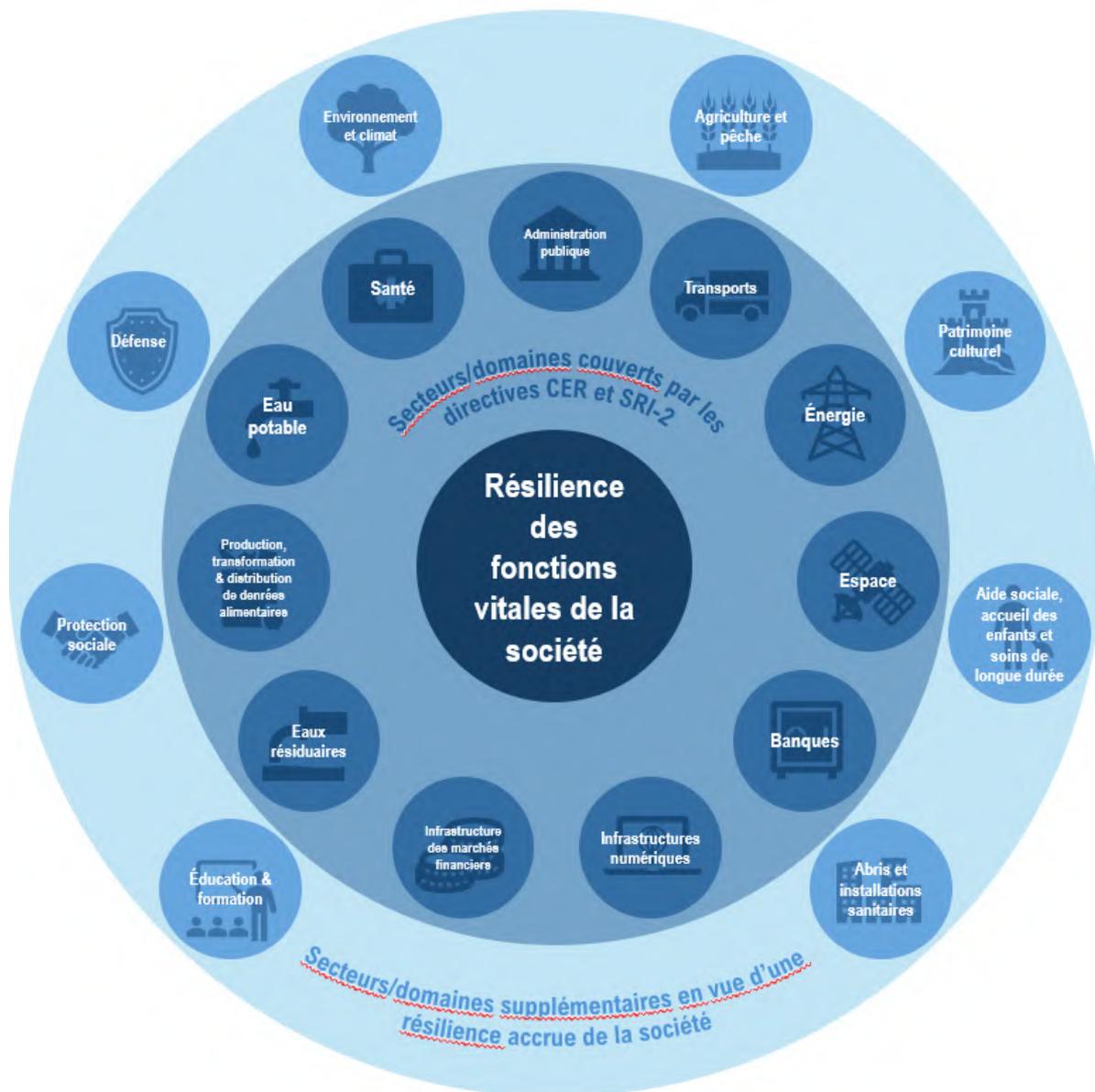
5) Mettre en place un service gouvernemental d'observation de la Terre (EOGS) au niveau de l'UE

L'UE mettra en place un service gouvernemental d'observation de la Terre (EOGS) qui fournira notamment une télédétection par satellite sûre, fiable, rapide, permanente et ciblée, en renforçant les capacités existantes et prévues et en s'appuyant sur la longue expérience de l'utilisation de Copernicus à l'appui de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité.

2. RESILIENCE DES FONCTIONS VITALES DE LA SOCIETE

Les fonctions vitales de la société sont les systèmes et structures fondamentaux qui permettent à une société de fonctionner, tout en préservant nos sociétés, nos économies, nos cultures et nos institutions démocratiques en toutes circonstances. Ces fonctions concernent avant tout la sécurité de la population de l'UE, notamment la protection contre les catastrophes naturelles, la continuité et la prise de décision des gouvernements, les processus démocratiques, la cohésion sociale et la stabilité économique, ainsi que la sécurité intérieure et extérieure. Ces éléments constituent le fondement d'une société stable et sûre.

Le cadre juridique existant de l'UE⁶ couvre la plupart des domaines (voir le graphique ci-dessous) qui garantissent les fonctions vitales de la société. Ce cadre juridique comprend notamment une législation transversale en matière de crises, ainsi que des plans d'urgence sectoriels et une législation renforçant la résilience de nos sociétés dans des secteurs tels que la sécurité alimentaire, l'eau potable, l'approvisionnement énergétique, les télécommunications et les transports, la gestion des déchets, les systèmes de soins de santé, les normes en matière de construction, la protection de la nature, les plans en matière d'inondations, les services financiers, etc.



⁶ Par exemple, la directive sur la résilience des entités critiques (directive CER) et la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI2), le règlement sur l'électricité, le règlement sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel, l'union bancaire, le règlement sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier (DORA), le réseau transeuropéen de transport (RTE-T), l'union européenne de la santé et le règlement sur les situations d'urgence et la résilience du marché intérieur (SURMI).

Pour maintenir les fonctions vitales de la société en toutes circonstances, un cadre approprié doit être mis en place. *Premièrement*, l'UE doit disposer d'outils appropriés pour protéger la gouvernance démocratique et les processus décisionnels, garantissant une atténuation efficace des risques et une réaction aux crises au niveau européen. *Deuxièmement*, l'intégrité du marché unique, soutenue par la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services et par des politiques sociales, économiques et budgétaires saines, est essentielle à la stabilité et à la résilience économiques et financières. *Troisièmement*, l'UE doit protéger l'environnement, promouvoir des solutions fondées sur la nature et une gestion durable des ressources naturelles. *Quatrièmement*, afin de renforcer l'autonomie stratégique et de réduire les vulnérabilités, l'UE doit améliorer la circularité, la sécurité des chaînes d'approvisionnement à long terme et la résilience face à la coercition extérieure, en garantissant l'accès aux matières premières, aux biens essentiels et aux approvisionnements critiques, et optimiser l'utilisation des moyens et services spatiaux, tout en investissant dans la recherche et l'innovation afin de soutenir la compétitivité industrielle et la primauté technologique.

Actions clés

6) Intégrer la préparation dès la conception dans les politiques et actions de l'UE

Les considérations relatives à la préparation et à la sécurité seront intégrées et prises en compte dans l'ensemble de la législation, des politiques et des programmes de l'UE. De nouveaux programmes, politiques et actes législatifs seront élaborés ou réexaminés dans une perspective de préparation et de sécurité, en recensant de manière systématique les incidences potentielles de l'option privilégiée sur la préparation et la sécurité. Cette approche s'appuiera sur des formations régulières à l'intention des décideurs politiques au sein de la Commission.

Des politiques économiques et sociales saines, coordonnées dans le cadre du Semestre européen, sont fondamentales pour la résilience et la préparation. S'il y a lieu, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles qui sont également pertinentes pour la préparation seront évalués dans le cadre du processus du Semestre européen. Les politiques économiques et sociales qui sont essentielles à la préparation pourront être davantage prises en compte dans les recommandations par pays, incitant ainsi les États membres à réaliser et à mettre en œuvre ces réformes.

La réduction de la charge administrative correspondante et la rationalisation des procédures permettront de rendre les actions de préparation plus souples et plus efficaces. La Commission définira les mesures de simplification nécessaires en consultation avec toutes les parties prenantes concernées.

La Commission évaluera la nécessité et la faisabilité d'une législation de l'UE en matière de préparation visant à renforcer la résilience des fonctions vitales de la société en fixant des normes communes et des objectifs à long terme mesurables.

7) Adopter des exigences minimales en matière de préparation

La priorité immédiate est la transposition et la mise en œuvre urgentes et intégrales du cadre juridique de l'Union, en particulier des directives CER et SRI2, comme cela sera également expliqué dans la future stratégie de sécurité intérieure. Sur la base de la mise en œuvre de ces directives, la Commission évaluera si des mesures supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires.

En parallèle, la Commission coopérera avec les États membres pour recenser d'autres secteurs et services non couverts par la législation actuelle pour lesquels il pourrait être nécessaire d'agir. Sur la base de cette évaluation, la Commission présentera des recommandations sur les exigences minimales en matière de préparation, y compris un mécanisme de suivi. Ces

dernières s'aligneront sur les objectifs en matière de résilience face aux catastrophes et compléteront les exigences de base de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en matière de résilience⁷.

Les institutions de l'UE prendront des mesures pour renforcer leur propre préparation interne, notamment en améliorant les communications sécurisées entre les institutions de l'UE et les États membres.

8) Réviser le mécanisme de protection civile de l'Union

La Commission révisera le cadre législatif du MPCU afin d'en améliorer encore l'efficacité et l'efficience dans les situations d'urgence et de crise à forte incidence nécessitant une réaction et une coordination solides au niveau européen.

9) Proposer une stratégie de constitution de stocks à l'échelle de l'UE

La Commission proposera une stratégie de constitution de stocks à l'échelle de l'UE qui intégrera tous les efforts de constitution de stocks existants dans les différents secteurs. Cette stratégie renforcera l'accès aux ressources critiques dans l'ensemble de l'UE, par exemple pour la réaction aux situations d'urgence et aux catastrophes, les contre-mesures médicales, les matières premières critiques, les équipements énergétiques, les abris et, potentiellement, les produits agroalimentaires et l'eau. Elle combinera les réserves centralisées au niveau de l'UE et les contributions des États membres, avec le soutien de partenariats public-privé afin de garantir l'efficacité, l'évolutivité et le rapport coût-efficacité.

La Commission présentera également une stratégie visant à soutenir les contre-mesures médicales contre les menaces pesant sur la santé publique afin de renforcer la sécurité sanitaire de l'UE, d'améliorer la compétitivité de l'Union et de protéger la population contre les menaces transfrontières pour la santé, y compris les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN). Ces mesures seraient complétées par des mesures relatives aux stocks d'urgence au titre de la récente proposition de règlement sur les médicaments critiques.

10) Proposer un plan d'adaptation au changement climatique

La Commission présentera un plan européen d'adaptation au changement climatique afin d'aider les États membres à se préparer aux risques climatiques et à renforcer la résilience de l'Union. Le plan, qui s'appuiera sur l'évaluation européenne des risques climatiques, intégrera la «préparation dès la conception» dans l'ensemble des politiques sectorielles et des investissements pertinents de l'UE et renforcera la gestion proactive des risques liés au climat, à l'environnement et à l'eau dans l'ensemble de l'Union. Il soutiendra les citoyens, les entreprises et les décideurs politiques en recourant à des scénarios de référence communs en matière de climat.

11) Assurer l'approvisionnement en eau et en autres ressources naturelles essentielles

L'eau, les sols et les autres ressources naturelles sont cruciaux non seulement pour l'approvisionnement alimentaire, mais aussi pour le bon fonctionnement de notre économie. Selon la Banque centrale européenne, près de 75 % des prêts bancaires aux entreprises de la zone euro sont accordés à des entreprises qui sont fortement dépendantes d'au moins un service écosystémique, notamment en ce qui concerne l'eau. La Commission proposera une stratégie européenne de résilience pour l'eau qui définira la voie à suivre vers la sécurité et la résilience pour l'eau en garantissant la disponibilité d'une eau propre et en protégeant mieux l'UE contre les risques liés à l'eau. Elle promouvra également des solutions fondées sur la nature pour

⁷ [NATO - Topic: Resilience, civil preparedness and Article 3.](#)

améliorer la préparation et la résilience, notamment face aux catastrophes naturelles. Dans le cadre d'une stratégie de l'UE pour la bioéconomie et d'un acte législatif sur l'économie circulaire, la Commission prendra des mesures pour accroître les matériaux circulaires et biosourcés dans nos chaînes de valeur afin de renforcer notre indépendance à l'égard des importations de matières premières critiques.

3. PREPARATION DE LA POPULATION

La préparation relève de la responsabilité collective. Les pouvoirs publics, les médias, les établissements d'enseignement et de formation, les institutions culturelles, les organisations de jeunesse et de la société civile, les partenaires sociaux, les entreprises, les réseaux et communautés locaux et les citoyens, dès le plus jeune âge, jouent tous un rôle essentiel. De récentes enquêtes Eurobaromètre⁸ montrent qu'en 2024, près de la moitié des Européens (49 %) ne se sentent pas bien informés des risques de catastrophe susceptibles de les affecter et que 65 % d'entre eux ont besoin de davantage d'informations pour pouvoir se préparer aux catastrophes ou aux situations d'urgence.

La sensibilisation aux risques et aux menaces est essentielle pour faire en sorte que les citoyens et les communautés de l'UE participent activement aux efforts de préparation et de réaction aux crises. L'inégalité est un facteur de risque pour la préparation. Les femmes et les groupes en situation de vulnérabilité, tels que les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, les personnes victimes de discrimination, confrontées à la pauvreté et/ou à l'exclusion sociale, sont touchés de manière disproportionnée par les crises, qui aggravent souvent les désavantages et inégalités préexistants. Par conséquent, les considérations relatives à l'égalité doivent être intégrées tout au long de la préparation, conformément au cadre de l'Union de l'égalité et, en particulier, à la feuille de route pour les droits des femmes. La désinformation et les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger sont particulièrement préjudiciables, car elles sapent la confiance du public et peuvent exacerber l'effet des crises. De même, le manque d'informations accessibles nuit à la préparation de la société.

Un changement de paradigme est nécessaire pour créer un état d'esprit qui favorise une culture de la préparation et de la résilience.

Favoriser une culture de préparation inclusive et de résilience intergénérationnelle de la société

La préparation doit toucher toutes les composantes de la société. Il convient de favoriser le sentiment d'appartenance à une communauté et le volontariat. Les services sociaux et une protection sociale adéquate devraient permettre de veiller à ce que personne ne soit laissé de côté dans les efforts de préparation. En s'appuyant sur les bonnes pratiques, y compris celles du mécanisme de protection civile de l'Union, la Commission et les États membres devraient encourager l'autonomie et la résilience psychologique et garantir une meilleure préparation individuelle, intergénérationnelle et des ménages.

⁸ Perceptions de la gestion des crises par l'UE — juin 2024.

La Commission œuvrera à la mise en place d'un mécanisme européen de défense civile⁹ qui tienne compte de tous les aspects de la gestion des crises et des catastrophes afin d'accroître la prise de conscience de la société et d'investir dans l'éducation des citoyens aux risques.

Donner les moyens d'agir à des citoyens plus résilients

Les citoyens et les communautés de l'ensemble de l'UE doivent être en mesure d'accéder à des informations fiables et de qualité, de disposer des compétences nécessaires pour les évaluer, de s'engager activement pour prévenir les crises et d'être suffisamment préparés pour y réagir. Les écoles, les enseignants, les animateurs socio-éducatifs et les formateurs jouent un rôle clé pour promouvoir la compétence numérique, l'éducation aux médias, l'esprit critique et l'engagement civique, ainsi que pour enseigner la citoyenneté démocratique, comme souligné dans l'union des compétences. Les partenaires sociaux peuvent contribuer de manière décisive à ces efforts de préparation, notamment en informant et en formant les travailleurs. Afin de lutter plus systématiquement contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, il convient de tirer pleinement parti de la boîte à outils de l'UE relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, du règlement sur les services numériques et du futur bouclier européen de la démocratie.

Renforcer l'alerte de la population et la communication en cas de crise

Il convient d'améliorer les dispositifs d'alerte de la population à l'échelle de l'UE, ainsi que les systèmes de communication en cas de crise accessibles et inclusifs, tant avant les crises (communication sur les risques) que durant celles-ci (communication de crise), pour atteindre toutes les personnes en toutes circonstances, indépendamment de l'âge, de la langue, de la situation de handicap, du statut juridique, etc. Des expériences récentes de situations de crise montrent qu'il est nécessaire de cibler les populations particulièrement vulnérables, celles qui sont victimes de discrimination ou confrontées à la pauvreté ou à l'exclusion sociale, et les personnes provenant d'autres pays (des voyageurs aux travailleurs saisonniers et aux migrants), ainsi que de contrecarrer la désinformation. Une fonctionnalité d'alerte de la population pourrait être développée au sein du portefeuille européen d'identité numérique¹⁰ pour les notifications d'urgence. Cela permettrait aux gouvernements de communiquer directement avec les citoyens, en envoyant des avertissements et des alertes, de manière simple et authentifiée.

Mettre à disposition les compétences clés et garantir la mobilité de la main-d'œuvre en cas de crise

Des politiques efficaces en matière d'éducation et de formation, y compris pour les fonctions critiques, comme le souligne l'union des compétences, sont essentielles pour faire en sorte que les travailleurs disposent des compétences adéquates et puissent être mobilisés dans l'ensemble de l'UE en cas d'urgence.

La Commission collaborera avec les États membres et les partenaires sociaux pour: i) garantir la disponibilité et la mobilité de personnel qualifié en cas d'urgence, en élaborant des cadres

⁹ La notion de mécanisme de défense civile est sans préjudice de la terminologie utilisée par les États membres pour des instruments ou mécanismes dont le contenu est comparable à ce que la présente stratégie dénomme «mécanisme de défense civile».

¹⁰ Les portefeuilles européens d'identité numérique fourniront un moyen d'identification numérique sûr, fiable et privé pour tous en Europe. Chaque État membre fournira au moins un portefeuille à tous les citoyens, résidents et entreprises, ce qui leur permettra de prouver leur identité ainsi que de stocker, de partager et de signer en toute sécurité des documents numériques importants. Les portefeuilles européens d'identité numérique seront disponibles sur des applications de téléphonie mobile et d'autres appareils à partir de la fin de 2026.

pour le déploiement rapide des travailleurs et des volontaires dans l'ensemble de l'UE; et ii) accroître l'attrait des carrières dans les domaines de la protection civile, des services d'urgence, y compris les soins de santé, et de la sécurité.

Actions clés

12) Améliorer les systèmes d'alerte précoce

La Commission élaborera, en collaboration avec les États membres, des lignes directrices pour soutenir leur communication sur les différents risques et situations avant et pendant une crise, dans le cadre de l'initiative «PreparEU». Le service Copernicus de gestion des urgences et le futur service d'alerte d'urgence par satellite de Galileo (EWSS) permettront aux autorités nationales chargées de la protection civile d'avoir accès en temps utile à des informations spatiales d'alerte précoce pour diffuser directement des messages d'alerte à la population.

13) Sensibiliser davantage aux risques et aux menaces

La Commission proposera une journée annuelle de l'UE sur la préparation afin de reconnaître les efforts déployés par les autorités et les communautés nationales, régionales et locales en vue d'améliorer la préparation et de sensibiliser la population aux besoins en la matière. Cette journée sera complétée par d'autres actions de communication, telles que des lignes directrices sur la manière de communiquer sur les différents risques et situations, y compris les besoins des populations vulnérables, qui seront élaborées en collaboration avec les États membres. Les programmes de sensibilisation, tels que les panels de citoyens, le portail EUvsDisinfo, les campagnes en ligne et les boîtes à outils pour la communication stratégique et la lutte contre la manipulation de l'information, joueront également un rôle déterminant.

14) Élaborer des lignes directrices pour parvenir à une autosuffisance de la population d'au moins 72 heures

En cas de perturbations extrêmes, la période initiale est la plus critique. La Commission proposera des lignes directrices pour que les États membres parviennent à une autosuffisance de la population d'au moins 72 heures. Dans le cadre de l'initiative «PreparEU», ces lignes directrices concerneront le stockage des fournitures essentielles, la planification de crise, la disponibilité d'abris, des mesures destinées à garantir la disponibilité d'infrastructures critiques au sol et dans l'espace, et d'autres mesures de protection des personnes, des animaux et des biens en cas de crise, et s'accompagneront de campagnes et d'activités ciblées. Une nouvelle plateforme en ligne de l'UE fournira aux citoyens et aux voyageurs des informations personnalisées et accessibles sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés, ainsi que sur les mesures concrètes pour atténuer ces risques.

15) Inclure la préparation dans les programmes scolaires et la formation du personnel éducatif

Conformément à l'union des compétences, la Commission se dotera de lignes directrices pour l'élaboration de programmes d'études, en commençant par l'éducation de la petite enfance, afin de favoriser l'acquisition de compétences de base en matière de préparation, notamment l'éducation aux médias, qui sont essentielles pour une citoyenneté active et informée et pour lutter contre la désinformation et la manipulation de l'information. Les enseignants auront accès aux ressources et aux possibilités de développement professionnel disponibles sur la plateforme européenne pour l'éducation scolaire.

16) Promouvoir la préparation dans les programmes en faveur de la jeunesse

Une nouvelle priorité en matière de préparation sera créée dans les programmes de l'UE en faveur de la jeunesse, tels que le corps européen de solidarité et Erasmus+, afin de promouvoir

la préparation, la résilience, la participation à la vie démocratique et l'engagement civique. Cette démarche sera fondée sur une approche ascendante, encourageant les organisations et les institutions (universités, écoles, organismes d'enseignement et de formation professionnels, centres d'éducation des adultes, organisations de jeunesse, organisations sportives, etc.) à solliciter un financement.

17) Attirer les talents pour renforcer la préparation de l'UE

Attirer en Europe les plus grands talents dans le domaine de la recherche est non seulement une opportunité, mais aussi une nécessité pour garantir la résilience et la préparation à long terme de l'UE. Dans ce contexte, l'UE étudiera d'urgence des mesures concrètes destinées à attirer des chercheurs.

Le réservoir européen de talents facilitera le recrutement de demandeurs d'emploi originaires de pays tiers, ce qui pourrait permettre aux travailleurs qualifiés dans des secteurs critiques liés à la préparation de postuler plus facilement à un emploi dans l'UE en cas de pénurie. Les partenariats pour les talents pourraient également être utilisés pour cibler les travailleurs qualifiés dans des secteurs critiques liés à la préparation, en investissant également dans les compétences connexes dans les pays partenaires.

4. COOPERATION PUBLIC-PRIVE

La coopération public-privé est un pilier essentiel de la préparation de l'UE, qui garantit que les ressources, l'expertise et l'innovation dans tous les secteurs sont utilisées de manière efficace et efficiente. L'agriculture et la pêche, l'industrie et les entreprises ont un rôle central à jouer dans le maintien des fonctions vitales de la société et des services essentiels. Dans le même temps, le secteur privé est de plus en plus exposé aux risques climatiques et environnementaux et à leurs coûts croissants (frais d'assurance, pertes d'actifs et dommages économiques dus à des phénomènes météorologiques extrêmes, par exemple), ainsi qu'à des menaces pour la sécurité telles que la perturbation des chaînes d'approvisionnement et les cyberattaques. En encourageant la collaboration entre le secteur public et le secteur privé, l'UE peut mieux anticiper les risques, sécuriser les approvisionnements essentiels et protéger son autonomie stratégique.

Renforcer un dialogue structuré public-privé en matière de préparation

L'UE, les pouvoirs publics et l'industrie devraient renforcer les mécanismes concernant: i) un partage d'informations bilatéral et ciblé; ii) la participation à des initiatives de prospective stratégique ou d'anticipation; iii) la formation conjointe; et iv) une réponse coordonnée aux crises. Sur la base des arrangements existants, l'UE devrait renforcer les partenariats public-privé afin de garantir les approvisionnements et services essentiels au moyen de stocks stratégiques, de marchés publics conjoints, de contrats-cadres, de la diversification des sources et de solutions circulaires, en réduisant les risques résultant des perturbations et des chocs sur le marché mondial. En outre, des solutions publiques et privées doivent être mises en place pour faire face au défi croissant que représente l'assurance contre les catastrophes naturelles dans l'UE. Le déficit de protection par les assurances devrait encore se creuser en raison du risque croissant que représente le changement climatique. La Commission étudiera les solutions possibles pour réduire ce déficit, si nécessaire en suivant les propositions de la Banque centrale européenne et de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

Les programmes existants de l'UE en matière d'investissements et de renforcement des capacités devraient intégrer des considérations relatives à la préparation dans leur soutien aux

entreprises et aux États membres, en complétant les mesures visant à ancrer la préparation dès la conception dans les décisions économiques.

Conformément à l'union des compétences, l'UE doit promouvoir la coopération entre les organisations publiques et privées dans des secteurs stratégiques tels que la cybersécurité, en veillant à ce que les besoins en matière de main-d'œuvre et l'offre éducative concordent.

Actions clés

18) Mettre en place une task-force public-privé en matière de préparation

La Commission créera une task-force «Préparation» s'appuyant sur le forum industriel, le réseau Entreprise Europe, le réseau européen des clusters et d'autres structures existantes¹¹. Cette task-force réunira les principales parties prenantes des pouvoirs publics, de l'industrie, des entreprises, du secteur des services financiers, de la communauté scientifique, des partenaires sociaux et de la société civile. Elle a pour objectifs i) de collaborer en vue du renforcement de la gestion de la continuité des fonctions vitales et services essentiels, ii) d'échanger des informations sur les vulnérabilités et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, iii) de fournir des orientations, des cadres et des incitations afin d'aider les entités privées à garantir le respect des exigences minimales en matière de préparation, iv) de coordonner les actions d'atténuation dans les secteurs critiques qui fournissent des services essentiels garantissant les fonctions vitales de la société, et v) de soutenir les efforts de communication en cas de crise.

19) Élaborer des protocoles d'urgence public-privé

La Commission, conjointement avec les États membres, procédera à la révision des cadres législatifs et opérationnels pertinents, y compris, le cas échéant, des règles applicables aux marchés publics, en vue d'une flexibilité ciblée, sur les plans tant juridique que financier, dans les cas d'urgence. Cette flexibilité consistera notamment en des exceptions justifiées et limitées dans le temps afin de garantir la disponibilité à brève échéance de matériaux, de biens et de services critiques, ainsi que la sécurisation de lignes de production critiques. La Commission et les États membres élaboreront un cadre coordonné de coopération en matière de préparation pour les acteurs critiques du secteur privé au moyen de protocoles d'urgence, dans le cadre de la task-force public-privé en matière de préparation.

20) Réviser le cadre applicable aux marchés publics

La Commission présentera une proposition de révision du cadre applicable aux marchés publics en se fondant sur le cadre actuel et sur les enseignements tirés des crises antérieures, y compris sur l'expérience acquise dans le contexte de la COVID-19. Cette révision aura pour but de renforcer la préparation, notamment en améliorant la sécurité de l'approvisionnement tout au long des principales chaînes de valeur, en particulier en période de crise. Il existe d'ores et déjà des dispositions spécifiques pour les situations d'urgence: les pouvoirs adjudicateurs, par exemple, peuvent raccourcir les délais en vue d'accélérer les procédures.

21) Mettre en place un centre européen d'expertise en matière de sécurité de la recherche

La recherche et l'innovation sont particulièrement vulnérables aux ingérences étrangères, aux risques pour la sécurité et aux menaces hybrides. Conformément à la recommandation du

¹¹ Le réseau européen des clusters réunit des pôles industriels dans l'ensemble de l'UE. Il favorise l'innovation, la compétitivité et la résilience en mettant en relation les entreprises, les établissements de recherche et les pouvoirs publics. Il encourage la coopération intersectorielle, facilite l'échange de connaissances et renforce la sécurité des chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les industries stratégiques.

Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche¹², la Commission procédera à la mise en place d'un centre européen d'expertise en matière de sécurité de la recherche, qui sera chargé de collecter des éléments probants et de soutenir les États membres et le secteur de la recherche et de l'innovation.

5. COOPERATION CIVILE-MILITAIRE

Nous devons nous préparer à des incidents et à des crises transsectoriels de grande ampleur, y compris à la possibilité d'une agression armée, touchant un ou plusieurs États membres. Dans la plupart des scénarios de crise, les autorités civiles nationales assument la responsabilité première. Dans un nombre croissant de scénarios (comme, par exemple, des urgences sanitaires, des phénomènes météorologiques extrêmes, des attaques hybrides et des cyberattaques), les autorités civiles ont besoin d'un appui militaire. En cas d'agression armée, le secteur civil devrait venir en aide aux forces armées pour assurer la continuité du fonctionnement de l'État et de la société. Nous devons par conséquent améliorer l'interaction entre les acteurs civils et militaires, sans remettre en question leurs compétences respectives et en collaborant pleinement avec les États membres. En outre, les exercices menés à grande échelle sont souvent fragmentés et sous-utilisés et n'impliquent pas systématiquement toutes les parties prenantes civiles et militaires.

Développer une dissuasion stratégique et durable

Afin de prévenir, de décourager et de contrer plus efficacement les incidents et les crises de sécurité et de dissuader les acteurs malveillants, l'UE doit utiliser toute la panoplie d'instruments à sa disposition, parmi lesquels: i) la cyberdiplomatie, ii) la boîte à outils relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, iii) des boîtes à outils hybrides, iv) l'architecture de réaction aux menaces spatiales, ainsi que v) les capacités défensives dont disposent les communautés civiles et militaires, y compris, le cas échéant, des mesures défensives proactives, dans le respect du droit international.

La haute représentante et la Commission élaboreront des stratégies visant à prévenir, à décourager et à contrer les acteurs de menaces spécifiques ciblant l'UE au moyen d'actions hybrides, de la cybermanipulation et d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger. Une coordination étroite avec l'OTAN¹³ et d'autres partenaires partageant les mêmes valeurs est nécessaire de façon à accroître l'impact et à dissuader les acteurs de la menace.

Garantir une plus grande interopérabilité civile-militaire

L'UE mettra davantage en œuvre les clauses d'assistance mutuelle (article 42, paragraphe 7, du TUE) et de solidarité (article 222 du TFUE) et renforcera sa coopération avec l'OTAN, y compris en cas d'activation de l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord. En outre, afin d'agir conjointement dans un esprit de solidarité, ainsi que le prévoit l'article 222 du TFUE, l'Union doit être en mesure de déployer tous les moyens et biens disponibles, y compris des ressources militaires mises en commun par les États membres. pour venir en aide aux États membres.

¹² Recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:C_202403510.

¹³ Dans le plein respect des principes directeurs qui ont été convenus en matière de transparence, de réciprocité et d'inclusion, ainsi que de l'autonomie décisionnelle et des procédures propres à chaque organisation.

Promouvoir le double usage dès la conception

L'UE doit tenir compte de considérations ayant trait au double usage («à double usage» signifiant la possibilité d'utilisation par des entités tant militaires que civiles) pour tous ses investissements en matière d'infrastructures et la planification de ses capacités, comme la mobilité militaire, les évacuations collectives, la sécurité des communications et de la connectivité, la sécurité maritime, les cybercapacités et les biens et services spatiaux. Se fondant sur les efforts actuellement déployés par la Commission et l'Agence européenne de défense (AED), l'UE devrait continuer à promouvoir des infrastructures, des systèmes de communication, des actifs liés au transport, des équipements, des stocks, des contre-mesures médicales, un approvisionnement énergétique et des technologies à double usage répondant aux besoins tant civils que militaires.

Actions clés

22) Mettre en place des dispositifs de préparation civile-militaire complets

La Commission et la haute représentante élaboreront des dispositifs de préparation civile-militaire précisant les rôles, les responsabilités et les priorités des institutions, organes et organismes de l'UE ainsi que des États membres en ce qui concerne la préparation et la réaction aux incidents et aux crises. Ces dispositifs seront complétés par des procédures opérationnelles normalisées visant à renforcer la coordination entre les entités de l'UE et les États membres. Ils s'appuieront sur les projets menés en application de la coopération structurée permanente (CSP), du livre blanc sur l'avenir de la défense européenne, de l'analyse actuelle des lacunes en matière de résilience et de capacité de réaction dans le cadre du MPCU, du catalogue des progrès concernant l'objectif global militaire, ainsi que sur les travaux de la Commission en faveur d'un mécanisme européen de défense civile.

L'UE renforcera encore la coopération opérationnelle, au niveau du personnel, avec l'OTAN, dans tous les contextes de crise allant de campagnes hybrides à des agressions armées.

23) Élaborer des normes pour la planification et les investissements à double usage civil-militaire

La Commission et la haute représentante, en collaboration avec les États membres, détermineront les infrastructures et les biens à double usage dans l'ensemble des États membres afin de garantir des investissements favorisant la résilience civile, la sécurité de la société et les besoins militaires dans un esprit de synergie s'appuyant sur ces derniers. La Commission définira également des normes applicables aux actions à double usage en tenant compte, lors de leur conception et de leur planification, des besoins tant civils que militaires. La Commission et la haute représentante veilleront à ce que les États membres, lors de la construction ou de la modernisation d'infrastructures sur le réseau transeuropéen de transport, étudient la nécessité, la pertinence et la faisabilité d'un dépassement des normes applicables au transport civil en vue de l'adaptation de ces infrastructures au poids, à la taille ou au volume du transport militaire de troupes et de matériel en fonction des besoins militaires de l'OTAN. Une attention particulière sera accordée aux exigences spécifiques et aux implications résultant du droit international, y compris le droit humanitaire international.

L'UE s'efforcera d'élaborer et de promouvoir des normes techniques tenant compte des normes existantes de l'OTAN, le cas échéant, en vue de la conception d'infrastructures, de biens et de produits à double usage potentiel.

24) Organiser régulièrement des exercices à l'échelle de l'UE en vue de promouvoir une préparation globale

La Commission et la haute représentante organiseront régulièrement des exercices de préparation complets et transsectoriels à l'échelle de l'UE. Ces exercices auront pour but de tester la prise de décisions, la coordination et les réponses opérationnelles au sein de l'UE et dans tous les secteurs, conformément, notamment, à l'article 42, paragraphe 7, du TUE et à l'article 222 du TFUE. Ils permettront aussi aux États membres de compléter les exercices menés à l'échelle nationale, en encourageant la collaboration transfrontière et en unissant leurs efforts. Des échanges spécifiques fondés sur des scénarios seront organisés au sein de la Commission et du Conseil afin de tester et d'améliorer les procédures décisionnelles en cas de crises complexes et majeures et de recenser les vulnérabilités structurelles. Le secteur privé et les partenaires internationaux de l'UE participeront, le cas échéant, à ces exercices.

6. REACTION AUX CRISES

Une coordination efficace de la réaction aux crises est essentielle dans les situations d'urgence. Au cours de la dernière décennie, l'UE a mis en place un nombre croissant de structures et d'instruments afin de soutenir les États membres avant, durant et après une crise.

Au sein de la Commission, l'ERCC joue déjà un rôle central lors des crises et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Il soutient les institutions et les États membres de l'UE face à de telles situations. L'ERCC garantit, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la capacité opérationnelle du MPCU en matière de préparation et de réaction et soutient les États membres et l'UE lorsque le dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise (IPCR) est activé ou que la clause de solidarité est invoquée.

Au sein du SEAE, divers mécanismes garantissent une réaction coordonnée et rapide de l'UE en cas de crises extérieures et de situations d'urgence ayant des répercussions pour la sûreté de l'UE. Il s'agit notamment du centre de réaction aux crises (CRC), qui permet l'exercice du devoir de diligence aux fins de la sécurité du personnel de l'UE, assure la continuité des activités des délégations lors de crises et apporte un soutien aux États membres en cas de crise consulaire. Le CRC garantit la cohérence et la coordination de la collecte d'informations en vue de l'appréciation de la situation en cas de crise en réunissant tous les services concernés sous l'égide de la haute représentante.

Au sein du Conseil, l'IPCR soutient la prise de décisions coordonnée en cas de crises majeures et complexes. Il facilite l'appréciation de la situation par les États membres et les institutions de l'UE et a, ces dernières années, démontré sa flexibilité et sa modularité.

La plupart de ces mécanismes restent ancrés dans un seul domaine d'action, alors que les crises sont de plus en plus étroitement liées. Il est par conséquent nécessaire de garantir une plus grande coordination des mécanismes et des instruments existants.

Améliorer la coordination de la réaction et les capacités de réaction aux crises au niveau central et transsectoriel

L'UE doit renforcer la coordination de la réaction aux crises en s'appuyant sur les structures existantes. Il est nécessaire de renforcer les mécanismes de coordination, tels que l'IPCR, ARGUS (le mécanisme interne de coordination des crises de la Commission), l'ERCC de la Commission et le CRC du SEAE, pour pouvoir relever les défis à venir. L'optimisation de l'IPCR améliorerait la capacité de l'UE et de ses États membres à appliquer la clause de solidarité (article 222 du TFUE), tout en simplifiant son activation.

L'UE doit continuer à renforcer ses capacités de réaction et ses réserves stratégiques en cas de crise, notamment les stocks et les biens pouvant être déployés, afin de remédier aux pénuries critiques et de garantir une réaction rapide, y compris en cas d'attaques hybrides. Cela concerne notamment les canaux de communication sécurisés et la mise en place du système de communication critique de l'UE.

Les travaux menés en vue d'un mécanisme européen de défense civile devraient encore favoriser le renforcement des capacités de réaction intersectorielles. L'action extérieure de l'UE doit être liée plus efficacement aux capacités internes de réaction aux crises.

Actions clés

25) Mettre en place un pôle de coordination des crises au niveau de l'UE

La Commission créera un pôle de coordination des crises au niveau de l'UE en s'appuyant sur les structures et l'expertise de l'ERCC. L'ERCC continuera d'exercer ses fonctions de protection civile, qui resteront essentielles dans le cadre de la réaction aux crises. Son objectif est de poursuivre et de continuer à renforcer le soutien apporté aux États membres dans la gestion des conséquences transsectorielles des crises, sur la base d'une planification renforcée ainsi que d'une analyse et d'une appréciation de la situation plus complètes.

Le pôle européen de coordination des crises mis en place dans l'ERCC jouera un rôle au sein de la Commission et contribuera au soutien apporté aux interlocuteurs dans les États membres en mettant l'accent sur l'anticipation et la gestion des conséquences des crises dans l'ensemble des secteurs. Afin de lier plus efficacement l'action extérieure et la réaction aux crises internes, le pôle de coordination des crises coordonnera étroitement son action avec le SEAE, et en particulier avec le CRC. Sans préjudice du rôle du SEAE, le pôle i) œuvrera en faveur d'une appréciation commune, à tous les niveaux, des crises et de leurs conséquences pour les différents secteurs et l'ensemble de la population, ii) facilitera les travaux menés dans les différents secteurs en apportant un soutien en matière de gestion des crises aux services responsables sans assumer de responsabilités sectorielles et iii) assurera le suivi de la réaction globale aux crises tout en informant constamment le Conseil, notamment par l'intermédiaire de l'IPCR.

26) Renforcer rescEU, la réserve stratégique de capacités de réaction au niveau de l'UE

La Commission, forte du succès enregistré en ce qui concerne le développement de la lutte aérienne contre les incendies et d'autres capacités de rescEU, veillera au maintien et, le cas échéant, au renforcement de ses capacités existantes (lutte aérienne contre les incendies, soins médicaux, CBRN, abris, transports, énergie). Elle mettra également la dernière main à la création d'un hôpital de campagne européen. En collaboration avec les États membres, elle évaluera l'extension de ces réserves stratégiques à d'autres types de capacités pour lesquelles des lacunes ont été recensées (comme, par exemple, la réparation d'infrastructures essentielles, les télécommunications, etc.).

7. LA RÉSILIENCE AU MOYEN DE PARTENARIATS EXTERIEURS

La sécurité et la résilience de l'UE et de ses États membres sont de plus en plus étroitement liées à celles de nos partenaires, en particulier nos partenaires de l'élargissement et du voisinage, qui sont confrontés à une série similaire de crises et de défis mondiaux. Ceux-ci sont souvent la cible d'actions hybrides et d'autres actes hostiles, tels qu'une coercition économique de la part d'acteurs étrangers malveillants cherchant à instrumentaliser leurs vulnérabilités et leurs dépendances. Collaborer avec nos partenaires pour anticiper les crises, s'y préparer, les prévenir et y réagir est mutuellement bénéfique, démontre la solidarité de l'UE et est crucial

pour limiter le risque que l'UE subisse les effets en cascade ou les retombées de crises éclatant ailleurs.

Dans un environnement géopolitique de plus en plus instable, et pour relever des défis de portée mondiale tels que le changement climatique et la santé mondiale, l'UE et les États membres devraient continuer à développer et à approfondir des partenariats bilatéraux et plurilatéraux conçus sur mesure, mutuellement bénéfiques, notamment en renforçant la coopération et en soutenant les pays candidats à l'adhésion à l'UE et les pays voisins. L'UE devrait également intensifier ses efforts afin de renforcer un multilatéralisme effectif, en particulier au sein de l'OTAN et des Nations unies.

Intégrer la résilience et la préparation dans l'action extérieure de l'UE

L'UE devrait renforcer la résilience mutuelle avec ses partenaires, en particulier pour lutter contre l'augmentation des menaces hybrides, des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ainsi que des cybermenaces, dans des domaines tels que i) la sécurité économique, le commerce et l'investissement, ii) la résilience des sociétés, l'état de droit et les institutions, iii) le patrimoine culturel, iv) la sécurité sanitaire et la préparation aux pandémies, v) le changement climatique et la détérioration de l'environnement, vi) l'énergie, vii) le transport et la sécurité des voies d'approvisionnement, viii) l'aide au développement et l'aide humanitaire¹⁴, et ix) la réduction des risques de catastrophe, la préparation aux catastrophes et les mesures d'anticipation. Afin de renforcer la résilience à l'échelle mondiale, les actions de l'UE devraient être alignées sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et soutenir le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe adopté par les Nations unies.

Actions clés

27) Promouvoir la résilience mutuelle avec les pays candidats

L'UE encouragera la résilience mutuelle avec les pays candidats, notamment en les associant à ses initiatives pertinentes en matière de préparation et à son cadre de gestion des crises, au moyen de la politique d'élargissement et conformément au processus d'intégration progressive de ces pays. Elle collaborera plus étroitement avec ces pays dans les domaines de la préparation, de la résilience et de la gestion des crises, de la sécurité et de la défense, en particulier pour lutter contre les menaces hybrides, les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et les cybermenaces.

28) Intégrer la préparation et la résilience dans les partenariats bilatéraux et les institutions multilatérales

L'UE utilisera des instruments tels que les partenariats en matière de sécurité et de défense ainsi que les missions et les opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune pour renforcer la coopération en matière de préparation et de résilience avec les principaux pays et sociétés partenaires. Elle doit revoir et renforcer ses réseaux des responsables de la communication de crise avec ces partenaires dans le monde entier afin de les aider à réagir aux situations de crise et d'urgence complexes.

Le dialogue multilatéral avec les organisations internationales et les partenaires régionaux, notamment avec les Nations unies et ses agences, sera renforcé. La coopération avec les Nations unies comprendra notamment un soutien en faveur du maintien et de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits ainsi que de la stabilisation et du relèvement après un

¹⁴ Dans le plein respect de son mandat spécifique, en particulier des principes humanitaires internationaux et du droit international humanitaire.

conflit en vue d'accroître la résilience conformément aux priorités communes de l'UE et des Nations unies pour la période 2025-2027. En outre, l'UE continuera de renforcer la préparation grâce à l'aide au développement et à l'aide humanitaire, qui sont des éléments clés permettant d'améliorer la résilience des populations les plus vulnérables et de s'attaquer aux causes profondes de la fragilité.

29) Intégrer la préparation et la résilience dans la coopération avec l'OTAN

La préparation et la résilience feront partie intégrante des dialogues structurés, des exposés croisés et de la formation UE-OTAN. Une attention particulière sera accordée à la mobilité militaire, au climat et à la sécurité, aux technologies émergentes et de rupture, au cyberspace, à l'espace et à l'industrie de la défense. La mobilité de personnel dans les domaines de la manipulation de l'information et de l'ingérence hybrides et étrangères, de la sécurité maritime, de la coopération opérationnelle et du renforcement des capacités pour les partenaires sera mise à profit aux fins de la préparation et de la résilience.

30) Développer la résilience mutuelle au moyen des politiques économiques et de développement extérieures

L'UE développera une résilience mutuelle avec ses partenaires et réduira les dépendances excessives grâce à ses politiques économiques et de développement extérieures. Elle sera aidée à cet effet par des initiatives clés telles que la stratégie «Global Gateway», l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – Europe dans le monde), l'instrument d'aide de préadhésion (IAP III) et le futur nouveau pacte pour la Méditerranée. La diversification et le renforcement de l'intégration des chaînes d'approvisionnement et de valeur dans les pays partenaires au moyen d'accords de libre-échange, de partenariats pour des échanges et des investissements propres, des partenariats stratégiques sur les matières premières et de partenariats numériques contribueront également aux efforts déployés en ce sens.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Compte tenu de l'augmentation des risques d'origine humaine et naturelle et de la détérioration des perspectives en matière de sécurité pour l'Europe, il est urgent de renforcer la préparation de l'UE et de ses États membres. Si ces derniers restent les principaux acteurs de la protection civile, de la préparation et de la réaction aux crises, la présente stratégie expose la vision d'une union de la préparation, dans laquelle le soutien de l'UE complétera les efforts nationaux. Ensemble, nous serons plus efficaces, nous ferons preuve de davantage de souplesse, nos responsabilités seront clairement définies et l'anticipation et la réaction seront renforcées dans tous les secteurs concernés. Des outils flexibles aideront les États membres à réagir face à des situations d'urgence inattendues. Les travaux en faveur d'une union de la préparation contribueront également à rendre l'UE plus inclusive, plus compétitive et plus prospère. Elle pourrait ainsi tirer pleinement parti des économies d'échelle et des gains d'efficacité générés par une action commune au niveau de l'Union.

La mise en œuvre de la présente stratégie fera l'objet d'un suivi régulier. Des informations actualisées seront communiquées à intervalles réguliers au Conseil et au Parlement européen pour leur permettre de suivre les progrès réalisés.

La Commission invite en outre le Conseil et le Parlement européen à collaborer avec elle, ainsi qu'avec la haute représentante, en qui concerne la stratégie et les actions énoncées dans le plan d'action ainsi que leur mise en œuvre.

Ensemble, nous pouvons construire une Europe plus sûre, plus résiliente et mieux sécurisée.